



Mme Hélène Salette
Secrétaire générale
Secrétariat international des infirmières
et infirmiers de l'espace francophone
(SIDIEF)
4200, bd Dorchester ouest
Westmount, QC H3Z 1V4
Canada

17 février 2012

Soutien à la prise de position du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF)

Madame la Secrétaire générale,

Par la présente, nous vous assurons officiellement du soutien du Conseil international des infirmières s'agissant des trois recommandations contenues dans la prise de position du SIDIEF intitulée *La formation universitaire des infirmières et infirmiers : une réponse aux défis des systèmes de santé*, à savoir :

- **Instaurer un système d'enseignement universitaire couvrant les 1^{er}, 2^e et 3^e cycles d'études en sciences infirmières.** Le CII estime que de nombreux pays éprouveront des difficultés à appliquer cette recommandation. Celle-ci doit donc être envisagée dans le cadre d'une stratégie d'intégration de la formation des infirmières dans le secteur de l'enseignement supérieur. Cette stratégie doit s'accompagner de plans d'investissements solides et réalistes dans les environnements de pratique et de formation, afin de créer des infrastructures adaptées ainsi que d'engager des effectifs suffisants d'enseignants qualifiés et d'infirmières cliniques prêtes à assurer le suivi des étudiantes et étudiants dans les environnements de soins.
- À la lumière des preuves disponibles en termes d'amélioration des résultats de soins de santé, **statuer sur le niveau universitaire de bachelier/bachelor ou de licence en sciences infirmières comme condition d'entrée à la profession infirmière.** Le Conseil international des infirmières relève que cette démarche exigera une collaboration étroite avec le secteur de l'éducation en général, étant donné que les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur sont encore très faibles dans de nombreux pays d'Afrique francophone. Pour former un nombre suffisant d'infirmières au niveau du bachelor, il faudra améliorer l'accès à l'éducation primaire et secondaire répondant aux normes appropriées, sur la base de plans de transition consensuels au financement garanti.

- **Inviter l'Organisation internationale de la Francophonie à soutenir prioritairement les pays d'Afrique par des mécanismes de coopération institutionnelle, nationale, intra et interrégionale, visant à mettre en place la formation universitaire en sciences infirmières.**

Le Conseil international des infirmières juge indispensable d'améliorer la formation initiale des futures infirmières, d'investir dans l'entretien des compétences des infirmières et d'adopter une structure de carrière cohérente et progressive à l'intention des infirmières et infirmiers aux trois niveaux de formation. Cette approche garantira la prise en compte de l'évolution des besoins de santé des citoyens ; de même, elle permettra d'initier un renouvellement de la pratique infirmière pour répondre aux exigences de plus en plus complexes et diverses des systèmes de soins et de santé. L'objectif doit être de former une nouvelle génération d'infirmières enseignantes, préceptrices et chercheuses compétentes, capables de relever les défis de l'efficacité, de l'efficience et de l'innovation des systèmes de santé, autant de conditions de la sécurité des patients et de la capacité de réagir aux dernières statistiques épidémiologiques.

C'est pourquoi, conformément à sa mission, le Conseil international des infirmières soutient sans réserve les conclusions et recommandations contenues dans la prise de position du SIDIIEF.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, mes salutations distinguées.



David C. Benton
Directeur général